

Affiché le

ID: 066-246600449-20200219-06\_20SUB3PTOURS-DE



N°6/2020

# DELIBERATION

# du **Conseil Communautaire**

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants: 32

Date de convocation: 12/02/2020

L'an Deux Mille Vingt, le 19 FEVRIER, le Conseil Communautaire de la Communaute de Communes des ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2020** Association les Trois Petits Tours

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publiée ou Notifiée le

## Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) -LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) -XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

### Procurations:

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY D.RUIZ (Thuir) à N.MON L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL M.LESNE (Tordères) à A.PUIG R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

#### Absents:

N.CRUQ, JL.PUJOL(Fourgues) C.VILA (Oms) **BELLEGARDE** (Passa) L.FERRER, P.MAURY (Thuir)

Monsieur Roger TOURNE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité sans observation.

Envoyé en préfecture le 28/02/2020 Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le

ID: 066-246600449-20200219-06\_20SUB3PTOURS-DE

06/2020

#### SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION « TROIS PETITS TOURS »

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière d'enfance et petite enfance,

Le Président **INFORME** l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence Enfance et Jeunesse, la Communauté est sollicitée par l'association les Trois Petits Tours, au titre du renouvellement pour 2020 de la subvention de fonctionnement pour les opérations qu'elle mène sur le territoire intercommunal.

Le Président <u>REND COMPTE</u> de l'activité de cette association dans le cadre de la petite enfance au sein de notre territoire. L'action menée par cette association se définit autour du projet « Tralala lire » : temps de rencontre autour du livre déclinée sur l'aire d'accueil des gens du voyage, et sur le territoire intercommunal par le Camion d'été.

A travers cette opération, l'association reste un véritable acteur en faveur de l'éveil du tout petit ; elle organise des actions de formation et des journées de sensibilisation autour du livre auprès des professionnels de la petite enfance et du livre se déplaçant dans les communes de notre territoire et dans nos installations telles que l'aire d'accueil des gens du voyage.

Afin d'équilibrer le plan de financement de ses actions, il est demandé par l'association une subvention de 2500€ pour 2020.

**Le Président PROPOSE** de renouveler la convention de financement avec cette association, et de lui allouer pour 2020 une subvention à hauteur **de 2500 €** sur la base cette action.

Le Conseil Communautaire Ouï l'exposé de son Président Après en avoir valablement délibéré A l'unanimité des membres présents ou représentés,

<u>AUTORISE</u> le Président à conclure avec l'association « les 3 Petits Tours » une convention telle que figurant en annexe .

<u>DECIDE</u> d'allouer à cette association une subvention de deux mille cinq cent euros (2500€) pour l'exercice 2020.

DIT que la ligne budgétaire sera inscrite sur le budget prévisionnel 2020 au 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

ene OLIVE